

Bien comprendre votre relevé de paie

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour bien comprendre votre relevé de paie.

Vous y trouverez également un modèle type de relevé de paie, accompagné des descriptions correspondantes.

1 Rémunérations			2 Déductions		3 Accumulations du 2025-12-14 au 2026-02-07	
Description	Unité	Montant	Description	Montant	Description	Montant
Regulier	70.00	2055.90	Rrq	126.73	Salaire Brut	8223.60
			Impot Provincial	285.42	R.R.Q.	506.92
			Impot Federal	212.57	R.Q.A.P.	35.36
			Rregop Recherche	103.08	Impot Federal	850.28
			Assurance Emploi	26.73	Impot Provincial	1141.68
			Ind All Rech Chu Qc Base	78.25	Assurance Emploi	106.92
			Ind All Rech Chu Qc Opt2	3.45	Rregop Recherche	412.32
			Ind All Rech Chu Qc Opt4	30.56	Ind All Rech Ch Base	313.00
			Ind All Rech Chu Qc Tvq	10.11	Ind All Rech Ch Opt2	13.80
			Rqap	8.84	Ind All Rech Ch Opt4	122.24
					Ind All Rech Ch Tvq	40.44
					Pp.Ass.Impos.Prov.	361.40
					Salaire Net	4680.64
Total - Rémunérations		2055.90	Total - Déductions			
			Salaire net			1170.16

Autres renseignements		4 Banques		5 Fériés non pris	
Description	Unité	Description	Unité	Année-Numéro	Année-Numéro
Part Patr. Assur. Impos. Prov Tel.Service De La Paie: 1-877-821-0999, Opt.2	90.35	ANC. COMPARAISON MALADIE COURANTE VACANCES T.C. VAC. TC - MAI 2026	AA-JJJ HR HR HR	0A-158J 9.80 -7.00 58.35	

➤ 1. Rémunérations

- **Description** : détail des heures codées dans Logibec pour la période de paie. Par exemple : régulier, congé férié, maladie courante.
- **Unité**: heures travaillées aux deux semaines.
- **Montant** : salaire brut gagné pour les heures codées.

➤ 2. Déductions

Déductions à la source **obligatoires**. Pour en savoir plus sur ces déductions et les pourcentages appliqués, veuillez consulter les liens ci-dessous.

- **RRQ**: régime des rentes du Québec (protection financière de base lors de la retraite, du décès ou en cas d'invalidité).
https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/travail_cotisations/Pages/travail_cotisations.aspx
- **Impôts provincial et fédéral**: retenues d'impôts à la source dont le taux d'imposition est variable selon votre revenu.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/taux-dimposition/>

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/foire-questions-particuliers/taux-imposition-canadiens-particuliers-annee-courante-annees-passees.html>

- **RREGOP**: régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.
<https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/rrsp/rregop/Pages/rregop.aspx>
- **Assurance Emploi** : protection financière lorsque survient la perte d'un emploi.
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie/retenues-paie-cotisations/assurance-emploi-ae/taux-cotisation-a-ae-maximums.html>
- **RQAP** : régime québécois d'assurance parentale. (Soutien financier pour les nouveaux parents.)
<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/assurance-parentale/taux-cotisations>

Déductions à la source qui sont appliquées en fonction de votre situation :

- **Stat (Nom du site)- Extérieur** : si vous vous abonnez au stationnement du CHU, cette information apparaîtra sur votre relevé.
- **Stat (Nom du site)- Extérieur Tps** : taxe fédérale pour frais de stationnement.
- **Stat (Nom du site)- Extérieur Tvq** : taxe provinciale pour frais de stationnement.
- **Cotisation syndicale** : les employés faisant partie d'une accréditation syndicale ont une déduction pour les cotisations syndicales.

Frais pour les assurances collectives :

- **Ind All Rech Chu Qc (Base)**: assurance maladie.
- **Ind All Rech Chu Qc Opt1**: assurance soins dentaire.
- **Ind All Rech Chu Qc Opt2**: assurance vie.
- **Ind All Rech Chu Qc Opt3**: assurance salaire de courte durée. Cette option n'apparaît que lorsque le maximum payable par l'employeur est atteint.
- **Ind All Rech Chu Qc Opt4**: assurance salaire de longue durée.
- **Ind All Rech Chu Qc Tvq**: taxe provinciale pour les frais liés aux assurances

➤ 3. Accumulations

Total des déductions payées depuis le début de l'année fiscale.

➤ 4. Banques

Dans cette section, vous trouvez la description de vos heures cumulées pour vos vacances, journées de maladies et temps dû.

- **Anc. comparaison** : votre ancienneté au CHU de Québec.
- **Maladie courante** : solde actuel de votre banque d'heures de maladie disponibles. IMPORTANT : les maladies se cumulent du 1^{er} décembre au 30 novembre de chaque année. Au 1^{er} décembre de chaque année, la banque d'heures de maladie se remet à zéro.
- **Temps dû** : temps supplémentaire à taux simple accumulé.
- **Vacances quantum** : nombre d'heure de vacances pouvant être prise sans solde.
- **Vacances T.C. (heures)** : nombre d'heures de vacances à prendre d'ici le 30 avril prochain. IMPORTANT : Les heures de vacances se cumulent du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année afin d'être utilisées au 1^{er} mai de l'année suivante.
- **Vacances T.P. (montant et heures)** : nombre d'heures de vacances accumulées à temps partiel à prendre d'ici le 30 avril prochain ou le montant représentant le nombre d'heure de vacances. IMPORTANT : Les heures de vacances se cumulent du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année afin d'être utilisées au 1^{er} mai de l'année suivante
- **Vac. TC – MAI 202X** : nombre heures que vous avez accumulées pour l'année prochaine et qui seront disponibles le 1^{er} mai prochain.

➤ 5. Fériés non pris

- Il s'agit ici de pouvoir garder un suivi des jours fériés non pris et restant à prendre

À retenir:

- Dépôt de la paie : les jeudis, toutes les deux semaines. Vous pouvez vous référer au [Calendrier de paie pour les employés rémunérés par le Centre de recherche](#) pour connaître les dates de dépôt direct.
- Salaire brut: correspond au total des sommes perçues par l'employé au contrat de travail, lequel n'a pas encore subi de retenue fiscale ou autres charges sociales.
- Salaire net: s'obtient en déduisant toutes les charges fiscales et sociales du salaire brut. Il correspond alors au salaire que touche réellement l'employé.
- Relevés fiscaux : Les relevés d'impôts (T4) sont disponibles dans le logiciel de paie Logibec, sous l'onglet « Feuilles fiscaux », au plus tard le 28 février de chaque année. Si vous n'êtes plus employé-e, les relevés seront envoyés par la poste à l'adresse indiquée dans votre dossier. Il est donc important de mettre à jour vos informations personnelles au besoin.

- Codification des heures sur votre relevé de présence : vous pouvez vous référer au [Guide Logibec](#) pour remplir correctement votre feuille de temps et consulter le solde de vos différentes banques d'heures.

En cas de problème avec votre talon de paie,

Merci de contacter les services RH à info.rh@crchudequebec.ulaval.ca

